

SEMAINE NATIONALE DE SENSIBILISATION AUX **victimes** d'actes criminels

6 au 12 avril 2014

AGIR DE CONCERT pour le mieux-être des personnes victimes

LES CENTRES D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS, LES CAVAC! : Agir de concert, pour faciliter ensemble le parcours des personnes touchées par un crime et les aider à retrouver un équilibre dans leur vie!

Depuis plus de 25 ans, les CAVAC offrent des services d'aide de première ligne **professionnels, gratuits et confidentiels**, à toute personne victime d'un acte criminel, à ses proches, ainsi qu'aux témoins d'un crime.

FAIT IMPORTANT : L'aide des CAVAC est disponible que le présumé responsable du crime soit ou non identifié, arrêté, poursuivi ou reconnu coupable. Il n'est pas non plus nécessaire d'avoir porté plainte pour bénéficier des services d'un CAVAC.

Au cours de la dernière année, au Québec, c'est plus de 91000 personnes qui ont fait appel à un CAVAC pour recevoir de l'aide adaptée à leurs besoins!

Au fil des années, les CAVAC ont développé en collaboration avec de nombreux partenaires une offre de service permettant de rejoindre les victimes, dans leur milieu de vie, et ce dans les meilleurs délais. Des intervenants sont disponibles dans plusieurs points de services de votre région dont les palais de justice, le tribunal de la Jeunesse et même directement dans certains postes de police.

POUR LES CAVAC, AGIR SIGNIFIE:

- Intervenir ■ Assister ■ Soutenir
- Aider ■ Écouter ■ Accompagner
- Conseiller ■ Informer
- Seconder ■ Guider

Pour communiquer avec
un intervenant du CAVAC
de votre région:
1 866 LE CAVAC
(1 866 532-2822)

Site internet du Réseau des
CAVAC: www.cavac.qc.ca

Selon la situation et les besoins de la personne, les services dans les CAVAC peuvent prendre différentes formes:

- Intervention post-traumatique et « psychosociojudiciaire »;
- Information sur les droits et les recours;
- Assistance technique nécessaire, pour que la personne victime puisse remplir les différents formulaires relatifs à sa situation;
- Accompagnement au travers du processus judiciaire et dans les démarches;
- Orientation vers les services spécialisés, au besoin;
- Service d'intervention et de référence policière 24 h/7 jours (pour la région de Montréal).

Le thème **AGIR DE CONCERT** représente bien chacune des personnes qui a participé avec nous à l'élaboration de ce Cahier Spécial pour souligner la 9^e Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels.

Un grand merci à ces gens de cœur qui, tous les jours, agissent, pour que les personnes victimes peut importe où elles s'adressent, puissent recevoir l'aide professionnelle adaptée à leurs besoins.

— *Jenny Charest, Marie-Claude Côté et Catherine Cartier pour les CAVAC de Montréal, Laval et Montérégie*

En 2013, le ministre de la Justice M. Bertrand Saint-Arnaud, a remis à chacun des CAVAC de toutes les régions du Québec, une plaque de reconnaissance pour souligner les 25 ans de la loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels et leur rendre hommage pour le soutien apporté aux victimes, à leurs proches et aux témoins d'actes criminels depuis 25 ans.



Porte-parole d'honneur,
Mme Marie-Thérèse Fortin

Dans mon métier, on raconte souvent des histoires de gens aux prises avec des événements qui bouleversent leur vie et les ébranlent profondément. Dans mon métier, on raconte souvent des histoires remplies de rebondissements et d'intrigues, de retournements spectaculaires et de relations humaines complexes et parfois même tourmentées. Dans mon métier, des personnages se démènent dans des situations pleines de suspense et de danger. Le public est friand de ces histoires qui les touchent et les tiennent en haleine tout à la fois. Mais ces histoires-là qui captivent l'attention et suscitent même un certain engouement, ce ne sont jamais que des histoires inventées. Ce n'est pas la réalité. C'est de la fiction.

Mais ces histoires que l'on retrouve depuis toujours dans des films, des livres ou des séries télévisées, arrivent parfois pour de vrai à de vraies personnes, dans la vraie vie. C'est la réalité. Terrible et malheureuse.

Ces personnes victimes ou témoins d'actes criminels, dont la vie est bouleversée et même chavirée, méritent qu'on leur vienne en aide et que nous prenions tous part collectivement à faire en sorte de leur assurer un soutien, un accompagnement et des ressources professionnelles qui leur permettent de reprendre confiance en la vie et en des lendemains plus sereins.

Les personnes victimes d'actes criminels ont besoin de nous tous pour arriver à dépasser des événements qui ont laissé des traces profondes dans leur vie. C'est une question de solidarité et d'humanité.

J'ai accepté avec empressement la présidence d'honneur de la Semaine nationale. Les CAVAC, actifs depuis plus de 25 ans, méritent que nous soulignions leur apport indéniabable au mieux-être de nos concitoyens victimes d'actes criminels, ainsi qu'à leur famille et à leurs amis.

Je vous invite à vous joindre à moi pour faire de cette semaine une manifestation de solidarité et de compassion envers des personnes qui ont besoin de notre soutien, pour contribuer ainsi à écrire une page de leur histoire faite d'entraide et de considération. — *Marie-Thérèse Fortin, comédienne*

Activez-moi
avec **layar** !



Rencontrez quelques intervenants des CAVAC qui vous parlent de leur passion pour leur travail:
www.youtube.com/LesCAVAC
Balayez cette page avec l'application **Layar**

Cette publication a été rendue possible grâce à la contribution financière de :

Agir pour briser l'isolement

Il peut nous arriver à tous, un jour où l'autre, de vivre un événement troublant dans notre parcours de vie. Souvent, cette mésaventure crée en nous le sentiment que nous ne passerons jamais au travers. Il est alors facile de se laisser décourager et de se refermer davantage.

Pour ma part, les événements que j'ai vécus m'ont fait totalement repenser ma vie. C'était bouleversant de voir tout ce que j'avais s'écrouler comme un château de cartes. Je me sentais brisée, et cette tristesse qui émanait de tout mon être me semblait durer éternellement. Cette dure réalité qu'était devenue ma vie m'accompagnait chaque jour et à chaque instant.

Une personne m'a dit un jour « La médaille ne sera jamais assez mince pour n'avoir qu'un côté. » J'avoue qu'il est très difficile après une agression de penser aux bons côtés. Malgré tout, je me suis promise de me prêter à l'exercice et de tirer le meilleur de cette dure épreuve. C'est à partir de ce moment que commença mon voyage vers la libération émotionnelle.

Première étape, j'ai décidé de briser le silence. C'est loin d'être toujours facile, mais avec des efforts, j'ai réussi à combattre l'isolement

Première personne qui m'a aidée, mon instructeur de karaté. Un homme très philosophe, paisible, qui a trouvé des mots apaisants et doux pour me reconforter. Il a su également m'écouter, et même, me partager son opinion en toute franchise.

Je suis une battante. Je suis forte... Je refuse d'être une victime. J'ai trouvé très difficile de porter le statut de victime. Jamais je n'avais pensé me

retrouver victime de quoi que ce soit dans ma vie. Je n'aime pas ce mot. Tout d'abord, je me suis permis de me pardonner. Me pardonner mes erreurs de parcours, me pardonner de me sentir victime. Pardonnez, aussi à mon agresseur. Le pardon est une étape très difficile, mais combien libératrice.

J'ai eu besoin de me retrouver seule, pour faire du ménage dans mes émotions et dans mes pensées. Cette solitude m'a permis de me recentrer. Au moment où le CAVAC m'a proposé de l'aide, je me sentais prête à recevoir tout le soutien possible.

C'est à ce moment que j'ai réalisé qu'il n'y a pas de mal à être secourue... surtout lorsque nous en avons besoin. Il suffit de demander et les portes vont s'ouvrir.

Cette assistance m'a permis de reprendre ma vie en main, de redéfinir qui je suis et de me rebâtir sur des bases fortes et solides. Encore aujourd'hui, je suis reconnaissante envers ceux qui m'ont aidé à traverser cette épreuve.

En prenant ma vie en main, j'ai dû accepter que je suis humaine, qu'il puisse arriver que je me trompe, que je ressente des émotions qui font mal, mais que tout cela est normal. M'accepter tel que je suis, tout un défi! Même à présent, je dois parfois faire des efforts supplémentaires pour m'accepter en tant que personne à part entière et respecter mes convictions. Cette acceptation est venue avec une responsabilisation de mon être. Je suis responsable. Il m'a fallu du temps pour comprendre, mais je suis rassurée de sentir que quoi qu'il m'arrive, c'est ma vie et c'est moi qui en ai le contrôle.

Je dois dire que chaque aidant rencontré lors de cette épreuve m'a apporté quelque chose qui m'a

Subir un acte criminel entraîne des réactions et conséquences qui peuvent affecter votre quotidien. L'intensité varie d'une personne à l'autre. Ces réactions sont NORMALES!

PARLEZ-EN!

Les réactions et conséquences de la victimisation
www.cavac.qc.ca/documentation/pdf/reactions_et_les_consequences.pdf

permis de respirer et revivre à nouveau. La guérison commence de soi, et c'est l'ensemble des gestes posés par plusieurs personnes qui ont composé cette aide.

Les ressources mises à la disposition des personnes ayant vécu un acte criminel sont bien mesurées et permettent à celles qui le souhaitent de s'en sortir.

Un être qui m'est très cher s'est porté à mon secours : Lucie m'a apporté des soins... Elle a su m'écouter. Elle m'a également appris à entendre cette petite voix à l'intérieur de moi. Avec son aide, j'ai reconstruit mon estime personnelle. J'avais certainement oublié de m'aimer dans ce processus.

Aujourd'hui, est-ce que je m'aime plus qu'avant? Oui, certainement! Est-ce que je me respecte davantage? Évidemment!

Est-ce que ma vie est parfaite? Pas du tout, mais j'ai le droit à mes émotions, j'ai le droit de les exprimer. Je me respecte, je fais attention à cette personne qui m'est chère (Moi) et je continue ma quête vers l'harmonie.

Et vous, avez-vous retourné votre médaille pour y trouver le meilleur?

Je tiens à témoigner ma gratitude envers tous ceux qui sont intervenus pendant cette épreuve. Trop nombreux pour les nommer tous, je me contenterai ici de mentionner les gens du CAVAC, mon sensei (maître de karaté), les intervenants, ma psychologue, les médecins et le personnel infirmier et toutes les autres personnes qui m'ont prodigué des soins. Merci du fond du cœur pour cet amour, ce soutien, l'écoute, et surtout, d'avoir cru en moi.

Ah oui, j'oubliais! Merci à moi pour ne pas avoir baissé les bras!

— Sandra B.

Épauler les victimes de crimes financiers

**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

Anxiété, honte, isolement, détresse psychologique et économique ne sont que quelques-unes des conséquences que les crimes financiers peuvent avoir sur leurs victimes. Outre la perte financière, nombreuses sont les victimes qui voient certains rêves se briser, puis réalisent qu'on a abusé de leur confiance et de leur amitié. Souvent, lorsqu'éclate un stratagème de fraude financière, les victimes doivent rencontrer les enquêteurs qui recueillent les faits et peuvent être appelées à témoigner devant la Cour. Souvent démunies face à l'appareil judiciaire, le stress s'ajoute au désarroi que vivent ces victimes.

Afin de briser leur isolement et les soutenir pour qu'elles retrouvent plus rapidement l'équilibre dans leurs activités quotidiennes, l'Autorité des marchés financiers a établi l'an dernier une première entente avec le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) de Montréal.

Ce partenariat, appelé à se déployer dans d'autres régions au Québec, permettra d'épauler une clientèle parfois vulnérable qui sollicitait jusqu'alors peu les services.

À terme, des ressources du CAVAC et de l'Autorité auront été formées afin d'être en mesure d'interagir plus efficacement avec les victimes de criminalité



financière. Cette entente vise à enrichir le soutien offert aux victimes de crimes financiers qui se présentent à l'Autorité en permettant à notre personnel de les référer directement à l'expertise du CAVAC. De même, le personnel du CAVAC sera en mesure d'accompagner plus efficacement cette clientèle dans ses diverses démarches auprès de l'Autorité.

Services de l'Autorité aux consommateurs

L'Autorité offre une variété de services aux consommateurs de produits et services financiers

au Québec. Elle administre un important centre d'information et offre diverses ressources d'éducation financière, parmi lesquelles des brochures, des calculateurs en ligne, une équipe de conférenciers et deux sites Web www.lautorite.qc.ca et www.tesaffaires.com. Elle reçoit et traite les dénonciations et les plaintes qui lui sont transmises. L'Autorité peut aussi offrir des services gratuits de conciliation ou de médiation lors du traitement des plaintes.

L'Autorité administre également le Fonds d'indemnisation des services financiers. Ce fonds peut permettre d'indemniser les victimes de fraude, de manœuvres dolosives (opérations malhonnêtes) ou de détournement de fonds survenus lorsqu'elles font affaire avec les personnes et les entreprises autorisées à exercer en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers ou en épargne collective et en plans de bourses d'études.

Pour dénoncer toute tentative de fraude financière, communiquez avec l'Autorité au 1877 525-0337.

— Hélène Barabé, directrice des enquêtes



Agir de concert fait toute la différence!



Policier au Service de police de la ville de Montréal (SPVM), je me rends tous les jours au travail avec l'objectif d'aider les personnes. Quand je débute mon quart de travail, j'ignore à quelles situations je devrai faire face, car mon travail dépend des appels au 911. Des appels qui sont faits par des hommes,

des femmes, des enfants, des parents, des étudiants, des professionnels,... Bref, par des personnes de tous âges et de toutes conditions qui ont besoin d'aide. **Comme nous le savons tous, la mission première d'un policier est de protéger la vie. Mais au-delà de cette mission première,**

il est important pour moi que la victime d'un acte criminel, le témoin et les proches puissent surmonter cette épreuve le plus dignement possible et avec le moins de conséquences à long terme.

La collaboration entre le SPVM et le CAVAC de Montréal m'est des plus utiles pour soutenir les personnes affectées par un acte criminel. Je sais que je peux compter sur les intervenants du CAVAC pour offrir un service professionnel qui fera la différence dans la vie de ces gens. Mon rôle, comme policière, consiste en quelque sorte à être cette porte d'entrée afin qu'ils puissent recevoir cette aide dont ils ont tant besoin. **Grâce au service 24 h sur 24 h à Montréal, je peux avoir accès en tout temps à un intervenant du CAVAC. La personne vivant un moment troublant est ainsi rapidement prise en charge par un intervenant qui, selon le cas, communiquera avec elle par téléphone ou se déplacera sur les lieux pour la rencontrer.**

Les intervenants du CAVAC font la différence et je souhaitais moi aussi faire une différence. C'est pourquoi, il y a un an, j'ai accepté le rôle de

coordonnatrice CAVAC dans mon unité. En tant que coordonnatrice, j'assure non seulement un suivi régulier des dossiers avec le CAVAC mais je m'occupe aussi de promouvoir la collaboration entre le SPVM et le CAVAC auprès de mes propres collègues, en démystifiant la mission de cet organisme, en les informant sur leur rôle et en les encourageant à faire appel à leurs services.

Je désire contaminer positivement tous mes confrères en les sensibilisant à l'importance qu'il faut accorder au soutien des personnes ayant subi un acte criminel. Ensemble nous pouvons tous faire la différence!

— Olivia Sasiadek, policière

Agir ensemble, pour les personnes victimes partout au Québec



Au cours des dernières années, notre organisation policière s'est beaucoup questionnée sur la façon de mieux desservir les personnes victimes d'actes criminels partout sur son territoire qui compte 10 districts à travers la province. Comme la Sûreté du Québec a pour mission de maintenir la paix, l'ordre public, la préservation de la vie, la sécurité et les droits fondamentaux des personnes ainsi que la protection de leurs biens, il est important comme organisation policière de bien répondre au besoin de sécurité des personnes victimes.

La sécurité passe par une meilleure qualité de l'information transmise aux personnes victimes par nos policiers et par une sensibilité toute particulière accordée à ces dernières.

Dans cette optique que la Sûreté du Québec a travaillé activement depuis les dernières années à renforcer ses mécanismes de suivi et de soutien aux personnes victimes par différentes initiatives.

Que ce soit par la mise en place d'un service dédié à la coordination de l'assistance aux victimes, l'actualisation de ses politiques de gestion, du renforcement de ses liens avec les partenaires du milieu dont le CAVAC, ou encore par la participation de nos policiers à différentes activités de sensibilisation et tables de concertation régionale à caractère social, toutes ces activités ne visent qu'un seul objectif : être davantage à l'écoute et au service des personnes victimes.

Nos policiers répondent chaque année à des milliers de plaintes ou d'événements criminels qui sollicitent une intervention policière ponctuelle et des services de qualité. Comme nous ne possédons pas nécessairement toute l'expertise et la formation requise pour intervenir plus efficacement auprès d'une personne victime, la mise en place de différents modèles de service avec notre partenaire du CAVAC était rendu nécessaire.

Au cours des dernières années, trois modèles de service furent développés avec la collaboration du CAVAC et nos districts, soit la référence policière, le service d'agent d'intervention en milieu policier et le service d'intervention immédiate et semi-immédiate de type 24/7 en Estrie et au Centre-du-Québec.

Depuis septembre 2010, c'est plus de 25 570 demandes d'intervention ou références policières qui furent adressées au CAVAC à travers 14 ententes de service

Agir ensemble pour les victimes d'actes criminels partout au Québec, voilà la devise sur laquelle nos policiers s'appuient pour fonder leurs actions avec les ressources du milieu.

Une question demeure : « Et si c'était l'un de mes proches qui était victime d'un crime, est-ce que je ferais le « petit plus » pour lui qui fera toute la différence? ». Poser la question c'est y répondre!

Pour nous, il est clair que l'effet combiné d'un travail policier efficace et d'une intervention adéquate et diligente du personnel du CAVAC auprès d'une personne victime peut atténuer de façon appréciable les impacts d'un crime sur cette personne et diminuer les effets souvent trop dommageables d'un choc post-traumatique sur celle-ci. Quoi de mieux qu'un retour à une vie normale pour une personne qui n'a pas demandé ce qui lui arrive.

En terminant, un très grand merci au CAVAC et son personnel professionnel pour ces belles années passées à travailler en équipe. Pour vous, personnel du CAVAC, je sais que chaque jour, vous vous investissez et tentez au mieux de faire une différence pour la personne victime.

Je félicite le CAVAC et son réseau pour ces 25 années de complicité avec nous, les

services policiers, mais aussi avec l'ensemble des partenaires judiciaires, sociaux, de la santé ou communautaires du milieu qui font une différence auprès des personnes victimes. Rien n'égale la force du partenariat et comme le dit si bien la thématique de la Semaine nationale **AGIR DE CONCERT, c'est aussi prévenir et guérir!**

— Bernard Caron, sergent
Coordonnateur à l'assistance aux victimes

SAVIEZ-VOUS QUE?

Si vous avez été blessé suite à un acte criminel prévu dans la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels, vous et vos proches pourriez, peut-être, recevoir des indemnités ou des services.

**Pour en savoir plus :
Direction de l'Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) :**

**www.ivac.qc.ca/VAC_intro.asp
ou 1 800 561-4822**

Optimiser notre partenariat



Étant toujours en quête d'améliorer le service à la population et plus particulièrement aux victimes d'actes criminels, le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL) et le CAVAC de la Montérégie ont entamé une démarche afin d'optimiser leur partenariat, permettant ainsi de faciliter l'accès aux services pour les victimes.

Bien que les patrouilleurs et les enquêteurs du SPAL s'efforcent d'appuyer les victimes, leurs proches et les témoins rencontrés suite à des événements troublants, le soutien additionnel qu'offre le personnel de première ligne du CAVAC est inestimable.

Par leur écoute et leur professionnalisme, ces agents d'intervention offrent support, information et référence aux gens, quand ils en ont le plus besoin.

Malgré la présence du CAVAC en Montérégie

depuis plusieurs années, force est de constater qu'il gagne à être connu davantage et que le nombre de personnes qui font appel à leurs intervenants devrait être plus élevé. Le moment est donc venu pour les deux organisations de collaborer plus étroitement afin de rejoindre un plus grand nombre de gens et augmenter le niveau de service global à la population.

Le projet qui vise à loger des ressources du CAVAC directement dans nos locaux affirme notre détermination à offrir aux citoyens de l'agglomération de Longueuil le meilleur service possible. Cette démarche permettra aux intervenantes du CAVAC d'offrir aux victimes d'actes criminels l'aide et l'assistance disponibles le plus rapidement et aisément possible et ce, conjointement aux

premiers intervenants policiers du SPAL.

Par l'entremise de ce programme, nous solidifions le lien existant entre nos deux organisations au profit des victimes.

Améliorer l'efficacité en matière de service à la population reste une priorité importante pour le SPAL qui multiplie ses efforts pour offrir aux citoyens la qualité de service à laquelle ils sont en droit de s'attendre.

En élaborant cette démarche, le CAVAC et le SPAL réussiront tous deux à atteindre leurs objectifs organisationnels et opérationnels, alors que les victimes d'actes criminels pourront profiter de l'aide nécessaire, au moment le plus opportun.

— Walter Rifornati, inspecteur

La violence conjugale

Pourquoi est-il si difficile de quitter un conjoint violent ?



La violence conjugale est, encore aujourd'hui, un drame qui nous touche tous directement ou indirectement.

Il est parfois difficile de comprendre les victimes de cette violence. On est parfois surpris par leurs réactions, par leurs décisions. Pourquoi demeure-t-elle avec son conjoint ? Pourquoi le protège-t-elle ? L'impuissance que l'on ressent face à ce genre de situation peut pousser certains à se dire « si c'était moi, ça ferait longtemps que je ne serais plus là ». On peut alors être tenté de prendre une distance face à elle... ce qui est souvent le contraire de ce dont elle a besoin.

La réalité de la violence conjugale est pourtant très complexe. La relation amoureuse a débuté comme toutes les autres, dans la complicité, l'amour et le bonheur. Celui qui choisit d'utiliser la violence le fait stratégiquement, au fur et à mesure que sa conjointe s'engage face à lui (achat d'une maison, naissance d'un enfant, etc.).

Celui qui exerce de la violence le fait pour imposer ses choix à l'autre, pour avoir le pouvoir dans la relation. Il utilise un multitude de stratégies pour y arriver (menaces, insultes, etc.) pour ensuite créer une intense confusion chez la victime en s'excusant « je suis désolé... mais si tu n'avais pas dit telle chose, je n'aurais pas réagi de cette façon ! », affirmant à la fois qu'il ne recommencera pas tout en insinuant qu'elle est responsable.

Cette confusion pousse plusieurs femmes victimes de violence conjugale à appeler SOS. Elles questionnent : est-ce un conflit ou de la violence ? Elles ne comprennent pas ce qui leur arrive, elles ne comprennent pas leur conjoint, elles ne se reconnaissent plus et doutent d'elles-mêmes. Elles ont du mal à comprendre comment elles en sont arrivées là.

Comment réagir, comment poursuivre une telle relation ou comment y mettre un terme ? Tant de facteurs rendent la séparation difficile et dangereuse : elle ne veut pas briser sa famille, elle craint pour sa sécurité et celle de ses enfants, elle est isolée, elle a complètement perdu confiance en elle suite aux nombreuses agressions, elle a peur d'être blessée ou même tuée si elle quitte le foyer... Face à de tels enjeux, on ne doit pas s'étonner qu'une femme victime de violence conjugale demeure avec son conjoint.

Si vous vous interrogez sur votre relation amoureuse, si vous souhaitez en discuter, faire le point, trouver du soutien, de l'information juridique, un hébergement pour vous ou vos enfants ou si vous souhaitez trouver de l'aide pour l'un de vos proches, contactez-nous à SOS violence conjugale au 1 800 363-9010.

Tous les services de SOS sont gratuits, confidentiels, anonymes et bilingues. Nos services sont également disponibles par ATS pour les personnes sourdes.

— Jocelyne Jolin, Directrice adjointe



Établi en 1991, **Le Bouclier d'Athéna Services Familiaux** est un organisme sans but lucratif qui œuvre auprès des femmes et des enfants victimes de violence conjugale et familial.

Notre organisme offre des services spécialisés et multilingues et dessert annuellement près de 700 femmes et leurs enfants. Notre réseau de service est composé de 2 bureaux de services à l'externe (Montréal et Laval), d'une maison d'hébergement - **La Maison d'Athéna** - et d'un département de sensibilisation communautaire. Par l'entremise de ce dernier, nous rejoignons chaque année des milliers de personnes provenant de diverses communautés ethnoculturelles dans leur langue maternelle et nous leur fournissons de l'information sur la problématique de la violence conjugale et familiale, sur les lois en vigueur et sur les ressources pour les victimes.

Les services que nous offrons sont disponibles en plus de 15 langues et sont culturellement et linguistiquement adaptés aux besoins des victimes avec lesquelles nous travaillons.

Nous œuvrons dans une perspective d'émancipation des femmes en les accompagnant dans leurs démarches de reprise de pouvoir vers une vie sans violence. Les services que nous offrons vont de la consultation à l'hébergement en passant par la plaidoirie et l'assistance économique ou encore le suivi post-hébergement. Tous nos services visent à soutenir les victimes et favoriser leur ré-intégration à

la société après une situation de violence conjugale ou familiale. Nous offrons également des groupes de soutien pour les victimes de violence conjugale en français, en anglais et en d'autres langues lorsque cela est nécessaire ainsi que des **groupes de soutien pour les enfants exposés**.

Lorsque les femmes victimes de violence conjugale et familiale font face à des barrières linguistiques et culturelles, le simple fait de pouvoir s'exprimer sur leur vécu représente un obstacle parfois insurmontable. Quitter le foyer familial ou encore porter plainte n'est alors tout simplement pas envisageable. Afin de faciliter le cheminement de ces femmes, nous avons mis en place un service d'intermédiaires culturelles. Ce service vise à favoriser l'intervention d'un point de vue culturel et linguistique. Les Intermédiaires culturelles sont des femmes issues des communautés ethnoculturelles qui ont toutes reçu une formation sur la violence conjugale et fami-

liale. En offrant ce service spécialisé aux victimes, nous constatons que les femmes se sentent soutenues et vont jusqu'au bout de leurs démarches.

Nous croyons fermement à la nécessité d'offrir un accès égal à l'information et aux services peu importe la langue et la culture, c'est pour cela que nous développons et adaptons continuellement nos services aux besoins des victimes et des communautés depuis plus de 20 ans et que nous comptons poursuivre dans cette voie pour les 20 prochaines années!

— Melpa Kamateros, Directrice exécutive



Dans une perspective féministe de lutte contre les violences faites aux femmes, la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes regroupe, soutient et représente des maisons d'aide et d'hébergement réparties dans les différentes régions administratives du Québec, dans un but de promotion et de défense des droits des femmes vivant de multiples problématiques sociales et de leurs enfants.

Afin d'éliminer les déterminants sociaux qui soutiennent la violence faite aux femmes et ses problématiques associées, la Fédération offre un appui quotidien à l'important travail réalisé en maison d'hébergement en répondant aux demandes de concertation, de recherche, de sensibilisation, de formation, d'information et de représentations de ses maisons membres auprès des instances publiques, politiques, universitaires et communautaires.

La Fédération soutient le travail et l'expertise de ses maisons membres notamment par la mise en place de mécanismes de communication, le développement d'analyses critiques, de la formation adaptée, la production d'outils médiatiques,

de gestion et d'information à l'intention de ses membres, de ses partenaires et du grand public.

Les maisons d'hébergement membres de la Fédération accueillent 24h par jour et 365 jours par année des femmes violentées vivant de multiples problématiques sociales et leurs enfants, et ce, aux quatre coins du Québec.

Les maisons d'hébergement offrent des services:

- d'écoute téléphonique ;
- d'information et de référence ;
- de soutien (situations de crise, services psychosociaux individuels et de groupes, réinsertion sociale, etc.);
- d'accompagnement (démarches sociojudiciaires, médicales et administratives, immigration, etc.).

Les maisons d'hébergement membres de la Fédération offrent des services d'hébergement diversifiés : à court terme (milieux de vie); à plus long terme (jusqu'à deux ans) sous forme d'appartements ou studios supervisés ou de logements de transition; ou encore de l'hébergement permanent pour les femmes de 55 ans et plus victimes d'isolement social. Certaines ont pour mission d'intervenir auprès des jeunes femmes (18-30 ans), alors que d'autres accueillent les femmes de tous âges (incluant des femmes âgées ou ayant une mobilité réduite).

Au-delà de la pluralité des missions et de la diversité des services offerts, **trois aspects communs** se dégagent des mandats de nos maisons :



À titre de commandant de quartier, je me soucie du bien-être de mes concitoyens ainsi que de la qualité des services qui leur sont offerts.

À chaque année, les policiers répondent à des milliers d'appels et sont témoins des difficultés auxquelles les victimes d'actes criminels font face.

Il est important pour moi que mes policiers offrent un soutien à ces personnes en communiquant avec les intervenants du CAVAC. C'est pourquoi je m'assure que les policiers de mon poste, ainsi que ceux de mon organisation, connaissent les services du CAVAC afin que la population soit bien informée et référée.

Nous pouvons tous, un jour ou l'autre, être victimes d'un acte criminel et il est réconfortant de pouvoir compter sur les professionnels du CAVAC pour faire face à cette épreuve. Les intervenants du CAVAC à Montréal se déplacent 24 heures par jour et sept jours sur sept pour intervenir auprès des victimes. Leurs interventions, combinées au travail des policiers, peuvent faire la différence

dans leur vie. Nos missions sont liées, notre objectif est commun : aider les victimes d'actes criminels. Le service d'intervention et de référence policière (SIRP) 24/7 du CAVAC de Montréal est un partenaire remarquable. Il nous accompagne au quotidien, démystifie le cycle de la victimisation et informe les policiers du comportement souhaitable et approprié pour soutenir et aider les victimes.

Je remercie chaleureusement les intervenants du SIRP 24/7 du CAVAC de leur collaboration avec le Service de police de la Ville de Montréal.

Je tiens à féliciter le CAVAC pour ces 25 années d'aide aux victimes d'actes criminels. Les intervenants accomplissent un travail exceptionnel et je les encourage à continuer leur engagement et leur implication qui sont grandement appréciés. Grâce à eux, de nombreuses personnes ont pu surmonter les conséquences psychologiques et sociales d'un acte criminel et retrouver leur équilibre rapidement.

— Martial Mallette, Commandant
Chef du Poste de quartier 39

- L'hébergement sécuritaire 24 h sur 24, 7 jours sur 7 ;
- Des services de soutien externes (pour les femmes et leurs enfants qui n'ont pas besoin d'hébergement, mais souhaitant avoir accès aux services) ;
- Des services de post-hébergement pour les femmes et leurs enfants.

— Madeleine Beaudet,
Coordonnatrice liaison et formation



Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)

Les Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) sont des ressources spécialisées s'adressant spécifiquement aux femmes et aux adolescentes de 14 ans et plus ayant subi une agression sexuelle récente ou pendant l'enfance.

Pour la plupart, ce sont des organismes communautaires qui poursuivent les objectifs suivants:

- aider les femmes et les adolescentes ayant vécu une agression à caractère sexuel;
- informer et sensibiliser la population à la problématique des agressions sexuelles;
- mettre en œuvre des actions et participer à des activités dont le but est de favoriser des changements sociaux et politiques.

Ces organismes d'aide spécialisée peuvent être membres ou non-membres du Regroupement québécois des CALACS. À Montréal ou ailleurs au Québec, le Regroupement québécois des CALACS peut vous orienter vers les ressources appropriées. N'hésitez pas à leur téléphoner au 514-529-5252 ou

au 1-877-717-5252 ou à consulter leur site Internet au www.rqcalacs.qc.ca. Certaines autres ressources spécialisées auprès des victimes d'agressions sexuelles travaillent également avec des hommes.

Les services des CALACS sont gratuits et confidentiels. L'anonymat et la sécurité des femmes sont également au centre des préoccupations des CALACS. N'hésitez pas à téléphoner aux CALACS si vous cherchez du soutien pour vous-même ou pour une personne proche.

Services habituellement offerts par les CALACS:

- Écoute téléphonique; ■ Suivi individuel;
- Groupes de soutien; ■ Ateliers ou cafés-rencontres;
- Accompagnement à la cour, à l'hôpital, aux services policiers, lors de demandes d'indemnisation, etc.
- Défense de droits;
- Information et orientation vers différents services.

D'autres services peuvent être offerts aux personnes proches des victimes, comme le conjoint, le père ou la mère, une amie. Offerts sur une base ponctuelle, ces services visent à outiller ces personnes pour qu'elles puissent soutenir la victime.

Objectifs des services d'aide directe des CALACS:

- Aider les femmes à reprendre du pouvoir sur leur vie;
- Diminuer les conséquences des agressions;
- Défaire les mythes et les préjugés intériorisés;
- Prendre conscience de l'ampleur du phénomène et collectiviser la problématique.

Les services d'aide reposent sur un large éventail de techniques d'intervention. Parmi les plus utilisées, on retrouve www.agressionsexuellemontreal.ca/intervenantes-et-intervenants/relation-d-aide/ecoute-active l'écoute active, l'intervention de groupe, www.agressionsexuellemontreal.ca/intervenantes-et-intervenants/relation-d-aide/intervention-feministe l'intervention féministe, www.agressionsexuellemontreal.ca/intervenantes-et-intervenants/relation-d-aide/intervention-interculturelle l'intervention interculturelle, les techniques d'impact et l'art thérapie. L'intervenante est appelée à s'investir auprès de la femme et cette dernière est invitée à jouer un rôle actif dans la reprise en main de sa vie.

Le mandat des CALACS comporte également les volets suivants:

Le mandat des CALACS comporte également les volets suivants:

- Le soutien aux femmes marginalisées et victimes d'exploitation sexuelle;
- La sensibilisation, la formation et la prévention;
- La lutte et la défense de droits.

— *Sophie C. et Isabel F., intervenantes sociales*



LIGNE-RESSOURCE SANS FRAIS POUR LES VICTIMES D'AGRESSION SEXUELLE

Les victimes d'agression sexuelle expriment divers besoins après avoir été violentées sexuellement. Elles ont d'abord besoin d'être crues et entendues, puis que quelqu'un reconnaisse leurs besoins émotifs, psychologiques, leur besoin de soins médicaux, de protection et d'information sur des sujets divers tels que les procédures policières, judiciaires ou sur la protection de la jeunesse. Chacun de ces besoins engendre diverses questions et préoccupations qui méritent des réponses justes, précises, honnêtes et rapides.

En effet depuis le 16 avril 2010, le Québec s'est doté d'une nouvelle instance centralisée et spécialisée dans le domaine des agressions sexuelles pour répondre aux besoins des victimes partout au Québec.

Le mandat de gérer la ligne-ressource a été confié au Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal (CVASM) qui répond aux besoins des victimes d'agression sexuelle, des survivantes et survivants d'abus sexuels et d'inceste, ainsi qu'à leurs

proches en offrant des services d'aide directe, gratuits et bilingues dans la grande région de Montréal, depuis plus de 30 ans.

Une équipe d'intervenantes téléphoniques bilingues a été recrutée. Ces intervenantes ont été formées pour être à l'écoute et veiller aux besoins des victimes de tous les âges, de leurs proches et des intervenantes et intervenants pour l'ensemble du Québec. Les intervenantes reçoivent les appels, évaluent les besoins et fournissent des informations sur les procédures à suivre. Afin de diriger ces dernières vers les ressources appropriées dans leurs régions.

Composez le 1800 933-9007 ou le 514 933-9007 pour la région de Montréal, 24 heures par jour, 7 jours par semaine et la ligne-ressource sans frais vous écoutera. Vous n'êtes plus seuls!

— *Deborah Trent, directrice du Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal*



LES CENTRES DÉSIGNÉS Intervention médicosociale

À la suite d'une agression sexuelle les personnes qui ont été victimes expriment multiples besoins et réclament souvent une aide immédiate. **Depuis 2001, le réseau des centres désignés pour l'intervention médicosociale a été développé au Québec. Aujourd'hui près de 80 centres désignés sont présents dans toutes les régions du Québec pour desservir les besoins médicaux et psychosociaux des victimes d'agression sexuelle adultes, mineures, femmes et hommes, 24 heures par jour et 7 jours par semaine.** Les centres désignés offrent l'intervention médicosociale. Les objectifs généraux de celle-ci sont:

- Soutenir la victime et ses proches
- Évaluer et satisfaire les besoins de la victime
- Veiller à ce que la sécurité de la victime soit assurée
- Donner de l'information à la victime et à ses proches
- Rassurer la victime sur son intégrité physique: examen médical
- Déceler et traiter les lésions
- Prévenir une grossesse
- Déceler, traiter ou prévenir les ITS

Recueillir les éléments de preuve dans le but de déposer une plainte aux policiers: examen médico-légal. Les centres désignés sont souvent situés dans les urgences des hôpitaux, dans les CLSC, et dans les dispensaires. Les équipes médicosociales des centres désignés sont composées d'intervenantes et d'intervenants psychosociaux et de personnel infirmier et médical formés pour aider les victimes d'agression sexuelle. Vous pouvez vous rendre au centre désigné, peu importe si vous avez des blessures physiques apparentes ou non.

Si vous ou quelqu'un que vous connaissez avez été agressé sexuellement récemment rendez-vous directement à l'un des centres désignés desservant votre région.

Site internet de la Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal www.agressionsexuellemontreal.ca. (présente et répertorie l'ensemble des ressources et services disponibles pour les victimes d'agression sexuelle, sur l'île de Montréal)

— *Deborah Trent, directrice du Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal et présidente de la Table de concertation*

GAIHST

En 1980, les termes « harcèlement sexuel » et « harcèlement psychologique » n'existaient pas. En fait, les femmes vivaient une situation au travail qui était caractérisée par des formes d'attentions et d'avances non désirées, à connotation sexuelle, qui provoquaient de l'inconfort, la crainte et finalement, menaçaient leur emploi. Les représailles que vivaient ces femmes peuvent être définies comme ce que nous appelons aujourd'hui « le harcèlement psychologique ». Devant cette réalité, les travailleuses n'avaient souvent que deux choix:



endurer les comportements ou démissionner. Aujourd'hui, nous savons que les personnes vivant une situation de harcèlement au travail, que ce soit une femme ou un homme, un cas de harcèlement sexuel ou psychologique, ont d'autres options.

Le Groupe d'aide et d'information, sur le harcèlement sexuel au travail, (GAIHST) est un organisme communautaire à but non lucratif qui vient en aide aux victimes de harcèlement sexuel et/ou psychologique au travail. Le GAIHST existe depuis 1980 et offre plusieurs services à la population:

- Service d'écoute téléphonique et d'information aux personnes vivant une situation de harcèlement

sexuel et/ou psychologique au travail ou aux personnes désirant en savoir davantage concernant la problématique;

- Suivi à court, moyen ou long terme, par des rencontres individuelles afin de permettre aux personnes de surmonter les conséquences du harcèlement qu'elles ont subi;
- Accompagnement et/ou assistance offerts aux personnes qui décident d'entreprendre des démarches auprès de leur employeur et devant les instances appropriées;
- Sessions de sensibilisation et de formation pour les personnes qui veulent reconnaître le harcèlement au travail, savoir comment réagir, le prévenir et le gérer, le cas échéant;
- Publication de différents outils de sensibilisation:

guides d'intervention, journal interne Info-GAIHST et des vidéos tel que « Harcèlement au travail: prévenir et gérer » paru en 2013.

Depuis plus de trente-trois ans, le GAIHST a contribué au développement de stratégies alternatives pour venir en aide aux victimes, tout en brisant leur isolement et en faisant avancer leurs droits. Être victime de harcèlement au travail en 1980 ou en 2014, finalement, n'est pas si différent. Par contre, la différence peut être vue à travers le réseau d'aide offert aux victimes d'aujourd'hui, peu importe la problématique, ce qui a indéniablement contribué à la diminution des conséquences à long terme pour ces personnes.

— *Yvonne Séguin, directrice*

Mot du directeur des poursuites criminelles et pénales

Directeur
des poursuites
criminelles et pénales

Québec

Le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) est heureux de se joindre au CAVAC dans le cadre de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels, afin de faire connaître l'engagement constant du DPCP auprès des personnes victimes d'actes criminels.

Le DPCP dirige, pour l'État, les poursuites criminelles et pénales au Québec. Un peu plus de 550 procureurs aux poursuites criminelles et pénales (procureurs) œuvrent dans les 47 points de service permanents et 39 points de service itinérants, sur l'ensemble du territoire québécois.

Quotidiennement, les procureurs travaillent en étroite collaboration avec les différents inter-

venants du système de justice pénale et, plus particulièrement, avec les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), afin de mieux soutenir et informer les victimes ainsi que leurs proches.

Le DPCP est conscient que l'implication en tant que victime ou témoin dans le système judiciaire criminel ou pénal peut représenter un passage difficile. Leur contribution est essentielle, afin que le DPCP soit en mesure de bien soutenir les poursuites entreprises devant les tribunaux permettant ainsi de veiller à la protection de la société. Il importe que les procureurs soient sensibilisés aux besoins et aux préoccupations légitimes des victimes et des témoins. Le DPCP s'assure, par le biais de sa

Déclaration de services aux citoyens, à ce que les victimes sont informées du suivi du processus judiciaire par le biais d'une étroite collaboration avec les CAVAC.

Le DPCP veille constamment à améliorer ses façons de faire et travaille à instaurer une mesure concrète touchant les victimes. Cette mesure est celle visant à faire en sorte que toutes les victimes puissent être rencontrées par un procureur avant la tenue du procès, afin de les préparer à l'audition et de répondre à leurs interrogations. Le DPCP est convaincu que ces rencontres seront bénéfiques tant pour les victimes visées que pour l'ensemble du système de poursuite pénale.

Le DPCP est déterminé à poursuivre ses efforts, afin d'améliorer la qualité des services qu'il offre aux victimes avec toute la diligence requise.

À l'occasion de la tenue de la 9^e édition de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels, le DPCP tient à souligner l'apport inestimable des intervenants et intervenantes des CAVAC auprès des personnes victimes et encourage fortement celles-ci à faire appel à leurs services.

— Claude Lachapelle,
directeur des poursuites criminelles et pénales
sous-procureur et général

La Ligne Aide Abus Aînés

La Ligne Aide Abus Aînés est un service téléphonique provincial s'adressant aux aînés victimes de maltraitance demeurant au Québec ainsi qu'aux personnes concernées (famille, proches, voisins, intervenants, employés, etc.). La maltraitance envers un aîné peut se manifester par de la violence ou de la négligence et être de plusieurs types (physique, psychologique, financier, sexuel, en

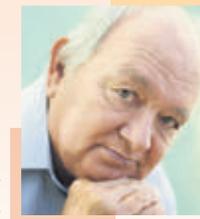
violation des droits, âgisme). Tous ces types de maltraitance font mal mais plus la sévérité de la

maltraitance est importante, plus les impacts sur la personne le seront également. Lorsque les actes commis et leur impact sur la victime sont sévères, ces gestes peuvent constituer un acte criminel au sens de la loi.

Comprendre les recours à notre portée lorsque nous sommes confrontés à

des situations de maltraitance envers un aîné, qu'elles soient de nature criminelle ou non, peut parfois s'avérer un casse-tête. La Ligne Aide Abus Aînés peut vous orienter.

Si vous croyez être victime de maltraitance ou connaissez une personne aînée qui pourrait l'être, la Ligne Aide Abus Aînés pourra vous écouter, évaluer la situation, vous soutenir, vous informer et vous orienter vers l'aide et les recours les plus appropriés.



Nous répondons aux appels 7 jours par semaine, entre 8 h et 20 h. Notre service est gratuit, confidentiel et bilingue (anglais / français). Si votre langue d'expression n'est ni le français, ni l'anglais, nous pourrions

au besoin faire appel à un interprète.

Pour nous joindre: 1 888 489-2287

— Marick Bertrand, Superviseure Clinique

Centre de santé et de services sociaux
Jeanne-Mance

Centre affilié universitaire

Service Côté Cour

Jasmine a appelé les policiers à la suite d'un incident de violence avec son conjoint. Elle aurait souhaité ne pas avoir à se rendre jusque là, mais les conflits étaient de plus en plus fréquents et la dernière fois, elle et ses enfants ont eu très peur. Elle ne savait pas que les policiers avaient l'obligation d'arrêter son partenaire. Elle vient de recevoir un document qui lui demande de venir à la cour. Aller au tribunal l'angoisse énormément. Est-ce qu'elle va croiser l'accusé? Comment celui-ci va-t-il réagir? Va-t-elle devoir parler au juge? Est-ce que le juge va comprendre son ambivalence face à la relation?

Pour Nadia, c'est différent. Elle a très peur de son ex-conjoint qui n'accepte pas la rupture. Elle a appelé les policiers pour de la protection. Elle est effrayée à l'idée de le croiser à la cour.

C'est dans ce contexte que le service Côté Cour a vu le jour il y a plus de 25 ans.

Présente au palais de justice de Montréal et à la cour municipale de Montréal, l'équipe d'intervenantes psychosociales travaille de concert avec plusieurs partenaires, notamment les procureurs aux poursuites et les policiers, afin que les victimes restent au cœur des décisions prises par la cour et ce, dans le respect de leur contexte familial ou conjugal respectifs.

Côté Cour entre en scène dès que la personne arrêtée est libérée. Une intervenante informe alors la victime par téléphone des conditions de remise en liberté. Ce premier contact permet de rassurer la victime, de l'informer des moyens de se protéger et des étapes judiciaires à venir. Elle peut aussi s'exprimer sur ce qu'elle vient de vivre.

À la cour, le rôle de Côté Cour est d'évaluer la situation avec la victime, de bien comprendre ses besoins, de la sensibiliser face aux différentes formes de violence et aux moyens pour se protéger, de répondre à ses questions, de la conseiller dans la préparation de son témoignage et de la référer au besoin vers d'autres ressources. Le service offre aussi du soutien pour compléter les différents formulaires prévus pour les victimes, comme l'IVAC (Indemnisation des Victimes d'Actes Criminels) ou la résiliation de bail en contexte de violence conjugale. De plus, un groupe de préparation au témoignage est formé et se tient régulièrement. D'une durée de cinq semaines, ces rencontres permettent aux victimes d'être mieux informées des procédures judiciaires. Il s'agit également d'un espace pour exprimer les appréhensions et les attentes face à la cour.

Pour information ou si vous devez vous présenter à la cour et souhaitez communiquer avec Côté Cour: Palais de justice: 514 868-9577, Cour municipale: 514 861-0141

— Geneviève P. travailleuse sociale

Une justice participative

à la cour municipale de la Ville de Montréal

Montréal
Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière
Direction des poursuites pénales et criminelles
COUR MUNICIPALE

Au fil des ans et tout récemment encore, de concert avec divers professionnels et intervenants du milieu de la santé et des services communautaires montréalais, les procureurs de la cour municipale ont développé et mis en œuvre des programmes sociaux qui sont non seulement caractéristiques et distinctifs, mais qui font de plus en plus école dans plusieurs cours de justice au Québec.

Ces programmes visent 2 objectifs:

- 1.- Accompagner les victimes tout au long des procédures judiciaires; et
- 2.- Identifier les causes de la criminalité sommaire et de la délinquance en milieu urbain et chercher des solutions appropriées privilégiant en cela une approche curative plutôt que répressive.

Depuis janvier 2014, le CAVAC de Montréal, situé dans les locaux de la cour municipale offre des suivis aux personnes victimes sur place.

L'approche favorisée par la cour et tous les partenaires, permet d'offrir aux victimes des services adaptés à leurs besoins et aux contrevenants la possibilité de remédier à la situation.

CES PROGRAMMES SONT:

CÔTÉ COUR pour toute personne devant se présenter à la cour à la suite d'un événement de violence conjugale ou familiale.

EVE pour aux femmes qui ont commis un ou des délits à caractère économique (vol à l'étalage, vol d'employeur, changement de prix, fraude par carte de crédit, chèques falsifiés, etc.).

POINT FINAL pour personnes déclarées coupables de conduite ou de garde et contrôle alors que leurs capacités de conduire sont affaiblies par l'alcool.

CONCILIATION vise les conflits entre les personnes qui se connaissent et qui doivent maintenir certaines relations après la procédure judiciaire (ex.: voisins).

PAJ-SMS suivi étroit et accompagnement judiciaire adaptés à la situation des personnes aux prises avec une problématique de santé mentale.

PAJICS aide les personnes ayant déjà vécu une période d'itinérance, qui sont présentement dans un processus de réinsertion sociale et qui veulent régulariser leur situation judiciaire.

PAJMA accompagne les personnes aînées victimes de maltraitance tout au long des procédures judiciaires.

La cour municipale est le tribunal le plus près du citoyen.

— Me Gaétane Martel, chef de division
Division des programmes sociaux



Face à une situation d'agression sexuelle envers un enfant, il faut agir!



**CENTRE D'EXPERTISE
MARIE-VINCENT**

Dans le cadre de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels, le Centre d'expertise Marie-Vincent s'associe aux Centres d'aide aux victimes d'actes criminels pour sensibiliser les personnes à agir lors d'un acte criminel, plus spécialement lors d'une agression sexuelle commise envers un enfant.

«Au Québec, 1 fille sur 5 et 1 garçon sur 10 seraient victimes d'une agression sexuelle avant l'âge de 18 ans.»

Le Centre d'expertise Marie-Vincent vient en aide aux enfants de 12 ans et moins et leurs proches. Il développe une expertise de fine pointe en matière

d'agression sexuelle envers les enfants en associant sous un même toit les services policiers, médicaux, psychosociaux, et sociojudiciaires à la connaissance et à la recherche. Le Centre est un milieu accueillant et chaleureux pour la clientèle qui y reçoit des services de fine pointe.

« Dans près de 85 % des cas, l'agresseur est une personne connue de l'enfant. »

Le Centre contribue aussi à augmenter le nombre de ressources spécialisées et à soutenir les milieux d'intervention par ses activités de formation, de transfert de connaissances et de recherche continue, afin que partout au Québec, les enfants victimes d'agression sexuelle puissent recevoir des services spécialisés, adaptés à leurs besoins. Le Centre incite les victimes et leur entourage à dévoiler toute



agression sexuelle et à demander les services dont ils ont besoin pour rétablir leur bien-être.

Source: Hébert, M., Tourigny, M., Cyr, M., McDuff, P., & Joly, J. (2009) Prevalence of Childhood Sexual Abuse and Timing of Disclosure in a Representative Sample of Adults From Quebec. The Canadian Journal of Psychiatry, (54) 9, 631-636.

Association des Centres jeunesse du Québec (2013). Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse/Directeurs provinciaux. Les Centres jeunesse du Québec. Québec.

Ministère de la Sécurité publique (2011). Statistiques 2009 sur les agressions sexuelles au Québec. Gouvernement du Québec.

«En 2012-2013, 2 362 enfants âgés de 12 ans et moins ont fait l'objet d'un signalement à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) pour un abus sexuel ou un risque sérieux d'abus sexuel.»

— Lucie Joyal, directrice générale

Vous vous demandez quoi faire et qui contacter en cas de soupçon d'une agression sexuelle envers un enfant? La première action est d'effectuer un signalement à la DPJ sans tarder, en communiquant avec le centre jeunesse de sa région ou le service de police concerné.

Pour faire un signalement:

Montréal: 514 896-3100 (français)

Montréal: 514 935-6196 (anglais)

Laval: 1 888 975-4884

Montréal: 1800 361-5310

Bureau de la jeunesse

**Directeur
des poursuites
criminelles et pénales**

Québec



Le bureau des affaires de la jeunesse du Québec est un bureau à vocation particulière du DPCP spécialisé dans les poursuites criminelles et pénales intentées contre les adolescents contrevenants en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents.

La LSJPA prévoit des dispositions particulières pour les victimes. Elle permet entre autres aux victimes d'avoir accès au dossier du contrevenant afin d'être bien informées.

Elle leur accorde, par ailleurs, une place particulière dans le processus judiciaire en prévoyant à sa déclaration de principe que les victimes doivent être traitées avec courtoisie et compassion sans atteinte à leur dignité en leur donnant l'occasion de participer aux procédures et d'y être entendues.

Pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), la victime est au cœur des interventions du poursuivant. Le DPCP demande à ses procureurs d'agir avec respect et courtoisie dans l'exercice de leurs fonctions auprès des victimes tout en tenant compte de leur intérêt légitime.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent la collaboration et le partenariat qui existent entre le CAVAC de Montréal et le Bureau des affaires de la jeunesse de Montréal depuis plus de 15 ans. En 1998, le CAVAC de Montréal établissait son premier bureau à la chambre de la jeunesse de Montréal à même les bureaux de la couronne. Cette place de choix qu'occupe le CAVAC permet malgré nos mandats différents, une collaboration étroite et essentielle à l'accomplissement de nos missions respectives à l'égard des victimes.

La proximité des intervenants du CAVAC facilite l'accès à l'information pertinente aux victimes tel que les conditions de remise en liberté du contrevenant, les décisions prises par les procureurs ou rendues par le tribunal, permettant ainsi un travail

complet, cohérent et continu pour les victimes. Ce travail des intervenants est grandement apprécié de l'équipe du BAJ de Montréal, il permet aux procureurs dont la tâche est souvent très lourde, d'être soutenus dans leurs interventions auprès des victimes.

À la chambre de la jeunesse, la clientèle est particulièrement vulnérable. Les victimes sont généralement mineures et souvent accompagnées de leurs parents inquiets. Les procureurs qui travaillent auprès d'eux doivent agir avec professionnalisme et humanité. Ils doivent prendre le temps de les rencontrer et de les écouter. L'accompagnement et le soutien fournis par les intervenants du CAVAC, tout au long du processus judiciaire, permet aux procureurs de mieux accomplir leurs obligations. À titre d'exemple, le soutien offert aux victimes leur procure généralement le sentiment de sécurité nécessaire pour qu'elles puissent rendre un témoignage franc et complet au tribunal ce qui est essentiel à la bonne administration de la justice.

Les victimes jouent un rôle fondamental dans notre système de justice criminelle. Ce passage obligé pour plusieurs d'entre elles représente une étape pénible de leur vie. Les procureurs doivent être attentifs à leurs préoccupations et le partenariat qui nous unit au CAVAC témoigne de l'importance que nous y accordons. La collaboration entre le CAVAC et le BAJ de Montréal continues de s'adapter aux nouvelles réalités sociales afin de toujours mieux servir les victimes.

— Anne-Marie Otis, Procureure chef aux poursuites criminelles et pénales

Les personnes victimes de la traite au Québec: agissons ensemble pour assurer leur protection et répondre à leurs besoins



La traite de personnes est encore un phénomène méconnu. Pourtant, que ce soit à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail forcé, la traite existe au Québec. Elle constitue un crime et une grave violation de droits de la personne, qui est couramment comparée à une forme moderne d'esclavage.

La traite peut être de nature transfrontalière, mais elle se produit également à l'intérieur du pays.

Mais qui sont victimes de traite? L'élément clé est l'exploitation, laquelle signifie d'amener une personne à fournir ou offrir son travail ou ses services, par crainte qu'un refus mette en danger sa sécurité ou celle d'un proche (Code criminel, art. 279.01).

Les situations de traite sont complexes et très diverses. À titre d'exemple, il peut s'agir d'un homme migrant exploité dans son travail et dont les documents d'identité ont été confisqués, une adolescente de 16 ans sous l'emprise et le contrôle d'un trafiquant qui la force à se prostituer, ou encore une aide familiale exploitée par la famille chez qui elle demeure et travaille. Les besoins des personnes victimes vont donc varier d'une situation à l'autre et sont multiples: protection et sécurité, hébergement, transport (interprovincial/municipalité ou vers le pays d'origine), accès à un interprète,

accompagnement lors des procédures judiciaires et à la cour, assistance psychosociale, suivi psychologique post-traumatique, désintoxication, logement abordable, etc. Aucun organisme ne peut à lui seul répondre à l'ensemble de ces besoins. C'est pourquoi il est primordial d'agir ensemble.

Afin de soutenir une meilleure collaboration entre les services, le Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale (CATHII) a mis sur pied la Coalition québécoise contre la traite de personnes. La Coalition a pour mission de mettre en réseau et de mobiliser les organismes et acteurs concernés, ainsi que de s'assurer que les personnes victimes de traite aient accès aux services dont elles ont besoin. La Coalition regroupe une trentaine d'organismes publics, parapublics, communautaires et non gouvernementaux - issus de plusieurs régions du Québec - qui offrent des services pouvant venir en aide aux personnes victimes (aide juridique, police, ressources d'hébergement pour femmes, groupes communautaires).

Les CAVAC de Montréal et de Laval sont membres de la Coalition, et en sont des acteurs clés. Ils y partagent leur expertise dans l'accompagnement psychosocial et à la cour des personnes victimes de la traite et de l'exploitation sexuelle.

La Coalition est une ressource-conseil et peut aiguiller les intervenants sur les services existants. Si vous avez des doutes afin d'identifier une situation de traite, si vous avez des questions ou besoin d'information sur les services disponibles dans votre région afin de répondre aux besoins d'une personne victime de traite, vous pouvez contacter la Coalition, et nous pourrions faciliter le contact vers les ressources : aricard@cathii.org/info@cathii.org

— Alexandra Ricard-Guay, Coalition Louise Dionne, CATHII

AGIR DE CONCERT

pour le **mieux-être** des **personnes victimes**

8

Afin de clore ce cahier spécial, nous désirons à la fois souligner le travail de collaboration de ceux qui travaillent jour après jour afin que les victimes puissent retrouver une vie normale, mais aussi mettre en lumière les efforts quotidiens déployés par ces personnes ayant été, malgré elles, victimes d'un acte criminel.

Pour la population générale, agir signifie poser une action en vue d'atteindre un but quelconque. Pour une victime, agir prend un tout autre sens et l'objectif à atteindre n'est pas banal. Il s'agit tout bonnement de retrouver un état de bien-être qui lui permettra de vaquer à ses occupations comme elle le faisait avant de subir le choc de l'acte criminel. Le chemin à parcourir pour parvenir à cette finalité peut être long, ardu et parsemé d'embûches, reflétant par le fait même les efforts quotidiens que doivent mettre en place toutes ces personnes victimes afin de récupérer leur vie «d'avant».

Si surmonter le choc d'un acte criminel n'est pas

chose aisée, des individus sont présents afin d'aider les victimes à faire en sorte que le coup porté par le crime se transforme en un souvenir qui ne laissera pas une marque indélébile sur leur vie.

En agissant de concert et en affrontant les défis que doivent surmonter les victimes avec ces dernières, ces intervenants posent des briques quotidiennes afin de reconstruire la vie de ces personnes qui n'ont jamais demandé qu'une telle épreuve leur soit imposée.

Leurs efforts conjugués de ces intervenants de même que ceux des victimes méritent d'être soulignés et valorisés afin que l'on puisse collectivement prendre conscience de l'importance qu'ils représentent pour le bien-être de la société.

— Comité organisateur SNSVAC

MERCI DE NOUS PARTAGER VOS COMMENTAIRES ICI:
fr.surveymonkey.com/s/CCCLKQP

CAVAC de la Montérégie

- Palais de justice de Longueuil
☎ 450 646-4012, poste 61193
- Palais de justice de Salaberry-de-Valleyfield
☎ 450 370-4029
- Palais de justice de Saint-Hyacinthe
☎ 450 778-9410
- Palais de justice Saint-Jean-sur-Richelieu
☎ 450 358-0152
- Palais de justice de Sorel-Tracy ☎ 450 742-8033
🌐 www.cavac.qc.ca/regions/monteregie

VIOLENCE CONJUGALE:

Service Côté Cour

- ☎ Palais de justice: 514 868-9577
- ☎ Cour municipale: 514 861-0141

Bouclier d'Athéna Services Familiaux

- ☎ 1877 274-8117 ou 514 274-8117
- 🌐 shieldofathena.com/fr/

Centre des femmes de Montréal: ☎ 514 842-4780
🌐 www.centredesfemmesdemtl.org/

La Maison des femmes sourdes de Montréal:

- ☎ ATS: 514-255-6376 | voix: 514-255-5680
- 🌐 www.mfsm.org/index.php

Bouclier d'Athéna Services Familiaux

- ☎ 450 688-6584 | 🌐 shieldofathena.com/fr/

Maisons d'hébergement en violence conjugale:

- Maison Le Prélude ☎ 450 682-3050
- Maison de Lina ☎ 450 962-8085
- Maison L'Esther ☎ 450 963-6161
🌐 pages.infinet.net/lesther/

Pavillon Marguerite-de-Champlain

- ☎ 450 656-1946 | 🌐 www.pavillonmarguerite.com

AGRESSION SEXUELLE:

(CALACS) de l'Ouest de l'île ☎ 514 684-2198

Trêve pour Elles (CALACS de l'Est de l'île)

- ☎ 514 251-0323 | 🌐 www.trepepourelles.org

Centre pour les victimes d'agression sexuelle de

Montréal (CVASM) Centre désigné
Ligne téléphonique d'urgence 24/7:
☎ 514 934-4504 | 🌐 www.cvasm.org

Mouvement contre le viol et l'inceste (MCVI)

- ☎ 514 278-9383
- 🌐 www.contreleviol.wordpress.com

Centre de ressources et d'intervention pour
hommes abusés sexuellement dans leur enfance
(CripHase) ☎ 514 529-5567 | 🌐 www.criphase.org

CENTRES DÉSIGNÉS POUR ADULTE

FRANCOPHONE

CHUM - Hôtel-Dieu

- ☎ 514 890-8444 (intervenante de garde)
- ☎ 514 890-8159 (urgence 24/7)

ANGLOPHONE

Hôpital Général de Montréal ☎ 514-934-8090

CENTRES DÉSIGNÉS POUR ENFANT (- DE 18 ANS)

FRANCOPHONE

CHU Sainte-Justine

☎ enfants: 514 345-4866

☎ adolescents: 514 345-4721

ANGLOPHONE

Hôpital de Montréal pour enfants | CUSM

☎ 514 412-4481

Centre de prévention et d'intervention pour victimes d'agression sexuelle (CPIVAS):

☎ 450 669-9053 | 🌐 www.cpivas.com

Centre de crise l'Îlot ☎ 450 629-3550

Centre désigné: Centre hospitalier ambulatorio

régional de Laval (CARL) ☎ 450 978-8388

Hôpital Cité de la santé

☎ 450 668-1010

Centre d'aide pour victimes d'agression sexuelle

(CAVAS) ☎ 450 998-9992 | 🌐 www.cavas-info.org

Centre Hospitalier Pierre-Boucher

☎ 450 468-8111

La Traversée

Centre d'aide aux femmes et aux enfants de la

Rive-Sud victimes d'agressions sexuelles

☎ 450 465-5263 | 🌐 info@latraversee.qc.ca

SERVICES DE POLICE:

Service de police de la Ville de Montréal (SPVM):

☎ URGENCE: 9-1-1
☎ 514 280-2222 (ne nécessitant pas une présence
policière immédiate)
🌐 www.spvm.qc.ca

Service de police de la Ville de Laval

☎ URGENCE: 9-1-1
☎ 450 662-4242
🌐 www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/service-de-
police.aspx

Service de police - Agglomération de Longueuil

☎ URGENCE: 9-1-1
☎ 450 463-7011
🌐 www.longueuil.ca/fr/police

INFORMATION ET RÉFÉRENCE:

Centre de référence du grand Montréal

☎ 514 527-1375

Centre de justice de proximité du Grand Montréal

☎ 514 227-3782 | 🌐 www.justicedeproximite.qc.ca

Centre de services de justice réparatrice

☎ 514 933-3737 | 🌐 www.csjr.org

Centre d'étude sur le trauma

🌐 www.plusqu1souvenir.ca

Urgence Psychosociale-Justice (UPS-J)

☎ 514 773-3113

Des ressources pour Agir!

RESSOURCES PROVINCIALES

Réseau des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)

☎ 1866 LE CAVAC (1866 532-2822)
🌐 www.cavac.qc.ca

Association des Familles de Personnes

Assassinées ou Disparues (AFPAD)
🌐 www.afpad.ca

Association québécoise Plaidoyer Victimes

☎ 514 526-9037
🌐 Guide pour les victimes:
Votre parcours dans le système de justice
www.aqpv.ca/images/stories/flip/index.html

Autorité des marchés financiers

☎ 1877 525-0337
🌐 www.lautorite.qc.ca | 🌐 www.tesaffaires.com

Bureau des services aux victimes,

Service correctionnel du Canada
Demande pour recevoir des renseignements en
tant que victime
☎ 1866 806-2275
🌐 www.csc-scc.gc.ca/victimes/index-fra.shtml

Centre de santé et de service sociaux (CSSS)

Trouvez le centre de votre région:
www.Sante.gouv.qc.ca/systeme-sante-en-bref/csss/
☎ INFO-SANTÉ: 8-1-1

Indemnisation des victimes d'actes criminels

(IVAC) ☎ 1 800 561-4822 | 🌐 www.ivac.qc.ca

Ligne Aide Abus Aînés

☎ 1 888 489-2287 | 🌐 www.aideabusaines.ca

Maison Monbourquette

☎ 1888 LE DEUIL (533-3845)
🌐 www.maisonmonbourquette.com

Suicide ☎ 1866 APPELLE (277-3553)

Sûreté du Québec

☎ 514 598-4141 | 🌐 www.suretequebec.gouv.qc.ca

Fondation Pleins Pouvoirs KIDPOWER Montréal

Sécurité - affirmation - autoprotection
☎ 1 888 990-7124 | 🌐 kidpowermontreal.org

VIOLENCE CONJUGALE:

SOS violence conjugale ☎ 1 800 363-9010
🌐 www.sosviolenceconjugale.ca

Fédération des maisons d'hébergement pour

femmes (FMHF) 🌐 www.fede.qc.ca

Regroupement des maisons pour femmes

victimes de violence conjugale
🌐 www.maisons-femmes.qc.ca

AGRESSION SEXUELLE ET TRAITE

Ligne sans frais pour les victimes d'agressions
sexuelle ☎ 1 888 933-9007

Regroupement québécois des Centres d'aide et de

lutte contre les agressions à caractère sexuel
(CALACS) ☎ 1877 717-5252 | 🌐 www.rqcalacs.qc.ca

Groupe d'aide et d'information sur le

harcèlement sexuel au travail (GAIHST)
☎ 514 526-0789 | 🌐 www.gaihst.qc.ca

Coalition québécoise contre la traite de

personnes: aricard@cathii.org

RESSOURCES PAR RÉGION

ÎLE DE MONTRÉAL | LAVAL | RIVE-SUD

CAVAC de Montréal

- Centre de l'île (Métro Beaubien) ☎ 514 277-9860
- Est de l'île (Métro Cadillac) ☎ 514 645-9333
- Ouest de l'île (Métro Du Collège) ☎ 514 744-5048
- Palais de justice de Montréal
(Métro Champ-de-Mars) ☎ 514 393-2083
- Chambre de la jeunesse (Métro Rosemont)
☎ 514 864-1500
- Cour municipale (Métro Place d'Armes)
☎ 514 872-7156
🌐 www.cavac.qc.ca/regions/montreal

CAVAC de Laval

- ☎ 450 688-4581
- 🌐 www.cavac.qc.ca/regions/laval